

jamais entendu le nom; je ne pouvais donc avoir cette affaire à l'esprit lorsque j'ai formulé ma demande. (*Exclamations*) En fait, c'est la vérité pure et simple. Monsieur l'Orateur, je n'ai pas demandé de renseignements sur un cas en particulier. J'ai demandé, par l'intermédiaire du ministre de la Justice que j'ai consulté d'abord, étant donné que la Gendarmerie relève de lui, que la GRC cherche dans ses dossiers pour me fournir la preuve d'autres cas du genre, s'il en existait, à commencer par le gouvernement, sur lesquels elle avait enquêté et impliquant des députés, qu'ils soient ministres ou non. Comme je voulais me renseigner sur la nature et l'ampleur du problème, il m'incombait de tenter d'obtenir ces renseignements et de m'assurer—et j'ai des témoins pour corroborer cette déclaration et d'autres que j'ai faites, car ces réunions n'ont pas eu lieu en présence d'une seule personne—et de m'assurer, dis-je, que la demande de dossiers, que je juge parfaitement légitime en l'occurrence, englobait une période où les deux partis avaient été au pouvoir. J'ai demandé à ceux qui avaient compilé les dossiers de remonter dix ans en arrière afin de ne pas paraître déterrer uniquement les dossiers du gouvernement précédent. (*Exclamations*)

Mes amis peuvent se moquer de ce genre de choses. Ce n'est peut-être pas ainsi qu'ils auraient procédé pour demander des dossiers. (*Exclamations*) Les notes que j'ai prises à l'époque, car j'en ai pris, et celles de mon entretien avec le commissaire de la GRC et le secrétaire du Conseil Privé, qui était présent, ne laissent aucun doute quant à mes intentions.

M. Grégoire: Puis-je poser une question au premier ministre?

Le très hon. M. Pearson: Oui.

M. Grégoire: La Gendarmerie a-t-elle remis d'autres dossiers au premier ministre à cette époque en plus du dossier Munsinger?

Le très hon. M. Pearson: J'y arrive.

L'hon. M. Churchill: Combien en avez-vous?

Le très hon. M. Pearson: C'est matière à rire pour mon honorable ami, mais il constatera bientôt que l'affaire est sérieuse.

L'hon. M. Churchill: Ce n'est pas matière à rire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce n'est pas matière à rire.

[Le très hon. M. Pearson.]

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'ai fait ma première demande vers la fin de novembre. Le commissaire de la Gendarmerie royale a dit que nous nous étions rencontrés le 2 décembre. Il m'a dit alors qu'il avait fouillé les dossiers et qu'il n'y avait qu'une affaire de quelque importance, bien qu'il en ait mentionné deux ou trois sans conséquence où le nom d'un député était mentionné d'une façon tout à fait inoffensive et innocente. Il n'y avait qu'une seule affaire qui portait à conséquence parmi les enquêtes faites et dans lesquelles un député était impliqué. Monsieur l'Orateur, j'ai trouvé ce rapport tout à fait rassurant quant à l'implication de députés, en général, dans les affaires dont on parlait à l'époque et dont on a vraiment parlé par la suite.

A propos de cette affaire, le commissaire de la Gendarmerie royale m'a laissé un mémoire. Ce n'était pas un dossier. Je n'ai jamais vu le dossier de cette affaire, et je n'ai jamais demandé à le voir. J'ai vu un mémoire préparé par la Gendarmerie, ou une copie de celui-ci, ou un résumé, si l'on préfère. Le commissaire m'a laissé la copie du mémoire ou du résumé du dossier. Le greffier du Conseil privé qui préside le Comité de sécurité du gouvernement était présent lorsque j'ai reçu ce mémoire. Je l'ai étudié le même soir, le 2 décembre, et je me suis rendu compte immédiatement de son importance du point de vue de la sécurité.

Il ne fait certes aucun doute, monsieur l'Orateur, que dans l'esprit de certains députés, cette affaire n'était pas importante du point de vue de la sécurité. Voilà le point qui importait dans cette affaire, et le seul.

L'hon. M. Churchill: Vous n'avez pris aucune initiative.

Le très hon. M. Pearson: C'était le seul point qui importait. Voilà qui diffère énormément du tableau du premier ministre qu'ont peint certains députés et certaines personnes en dehors de la Chambre, et aussi l'amendement qui aurait demandé qu'on enquête sur la vie privée de tous les députés.

Au début de décembre, monsieur l'Orateur, comme cela me semblait un devoir, j'ai fait part au très honorable chef de l'opposition de ma vive inquiétude relative à un cas qui m'avait été signalé et au sujet de la situation de façon générale. Je lui ai parlé des renseignements que j'avais reçus et de mes motifs d'enquête. Lui ayant appris aussi qu'on avait porté à ma connaissance un seul cas important ou solide et que ce cas me causait de grandes inquiétudes parce qu'il touchait à la sécurité de notre pays, je lui